

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 12.12.2012 - N° : 12 / 2012

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Bernadette Frossard
Lieu	Salle paroissiale, Onnens
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	23:05

Scrutateurs: Mme Nadia Pury, Onnens
M. José Codourey, Lovens
M. Laurent Monneron, Onnens

Présences: 58 citoyennes et citoyens

Excusés: Mmes Klaus Pineiro Alvarez Sandra, Mettraux Sandrine, Masserey Jobin Isabelle, Oppliger Mégane et Yerly Laure-Anne, MM. Currat Stéphane, Dévaud Raphaël, Mazza Gérald, Oberson Bernard, Pineiro Alvarez Oscar et Reghif Rachid

Invité: M. Frédéric Monney, bureau RWB

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle no 47 du 23 novembre 2012, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique. Aucun/e participant/e n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

La présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Elle demande si l'Assemblée communale a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée; elle invite l'Assemblée communale à approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

12.1. Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2012**
(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3. Planification financière

- 4. Budget 2013** (disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

4.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements

4.2 Rapport de la commission financière

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

4.4 Assainissement des aménagements au cimetière d'Onnens

4.4.1 Rapport de la commission financière

4.4.2 Vote du crédit y relatif

4.5 Achat de conteneurs de type Molok

4.5.1 Rapport de la commission financière

4.5.2 Vote du crédit y relatif

4.6 Régularisation des emprises

4.6.1 Rapport de la commission financière

4.6.2 Vote du crédit y relatif

4.7 Route de l'Ecole à Onnens, aménagement : complément

4.7.1 Rapport de la commission financière

4.7.2 Vote du crédit y relatif

4.8 Amélioration de l'acoustique de la salle Mora

4.8.1 Rapport de la commission financière

4.8.2 Vote du crédit y relatif

4.9 Ecole d'Onnens : rafraîchissement des peintures

4.9.1 Rapport de la commission financière

4.9.2 Vote du crédit y relatif

4.10 Ecole de Lentigny : remplacement des portes d'entrée

4.10.1 Rapport de la commission financière

4.10.2 Vote du crédit y relatif

4.11 Construction d'un collecteur d'eau claire, secteur de la Forge à Onnens

4.11.1 Rapport de la commission financière

4.11.2 Vote du crédit y relatif

5. Reprise des infrastructures

5.1 En Treyssales II – Lentigny

5.2 Chemin du Clovy – Onnens

- 6. Election de deux membres à la commission des naturalisations**
- 7. Election d'un membre à la commission financière**
- 8. Divers**

12.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

La présidente salue Mmes Laura de Paolis et Daniela Berset ainsi que M. Roger Gilabert, nouveaux citoyens, et les remercie de leur présence et de leur intérêt pour les affaires communales. Ils sont accueillis par de chaleureux applaudissements et reçoivent les brochures " institutions politiques suisses ", " l'Histoire des Fribourgeois et de la Suisse " et " le goût de la Suisse ".

12.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2012

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

12.4. Plan financier

Point 3 - Planification financière

La présidente informe que les problèmes liés au programme informatique pour la planification financière ont été résolus et que le programme fonctionne correctement. La commission financière a contrôlé les chiffres obtenus à l'aide d'un document élaboré par ses soins et elle a constaté qu'ils correspondent.

Elle rappelle qu'il s'agit d'une vision sur 5 ans permettant de connaître l'impact financier sur le ménage communal; elle précise que disposer d'un tel outil de gestion est une obligation légale pour les communes. Cependant, il n'est pas contraignant pour le conseil communal, à savoir que le conseil communal n'est pas tenu de réaliser tous les projets qui s'y trouvent. Le plan financier doit être mis à jour régulièrement mais au moins une fois par année; le conseil communal prévoit de le faire à la fin de l'été, période qu'il lui paraît la plus faste (comptes bouclés, avant l'élaboration du budget). La commission financière doit préavisier le plan financier et l'Assemblée communale doit en prendre acte.

La présidente présente le plan financier 2013-2017. Elle précise qu'il ne tient pas compte des éléments du budget 2013, notamment de la baisse des recettes fiscales prévue pour 2013. Il en ressort que la marge d'autofinancement est estimée à moins CHF 156'000.- pour 2013 et qu'elle diminue régulièrement pour

atteindre moins CHF 440'000.- en 2017. Sur la base de ces chiffres, aucune diminution du taux d'imposition n'est envisageable pour les prochaines années et des mesures devront être envisagées pour diminuer les charges de fonctionnement ou augmenter les recettes.

M. Laurent Yerly, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Il convient d'abord de souligner que les travaux nécessaires à la mise sur pied d'une telle planification sont conséquents, difficiles, mais à la fois indispensables. La Commission a eu l'occasion de partager ses réflexions et ses remarques avec le Conseil communal et elle en remercie le Conseil communal.

Avant de parler des résultats, il convient de mentionner certains éléments qui déterminent le cadre actuel de la situation financière de notre commune.

- *la commune de La Brillaz applique un taux d'impôt élevé, qui est l'un des plus forts de la région ;*
- *les taux d'intérêt actuels sont historiquement bas ;*
- *les estimations des recettes fiscales se basent sur l'évolution passée de ces postes de recettes. Néanmoins, la baisse importante de l'impôt moyen par contribuable dès 2013 ne figure pas dans la planification.*

L'élaboration de la planification implique des choix de la part du Conseil communal quand à un certain nombre de paramètres qui influencent le résultat. Il convient de relever notamment les éléments suivants :

- *le taux d'impôt est conservé à son niveau actuel pour toutes les années considérées ;*
- *les taxes sont maintenues à leur niveau actuel ;*
- *le programme des investissements demeure conséquent ;*
- *les taux de croissance des charges dites « liées » correspondent aux indications fournies par le SCom.*

Toutes les années de planification affichent un résultat négatif. L'ampleur du déficit s'accroît de manière marquée sur l'ensemble de la période, pour flirter, en 2017, avec la limite légale qui obligerait la commune à augmenter ses impôts.

Appréciation des résultats globaux

Les prévisions montrent que l'endettement de la commune progressera de manière soutenue, pour atteindre 18,5 mios de francs. La situation très favorable du côté des taux d'intérêts ne doit pas faire oublier que ces dettes devront être assumées sur le long terme.

Conclusion

Au terme de son analyse, la Commission financière estime que le projet de planification financière s'appuie sur un travail sérieux et minutieux qui permet de dresser une perspective réaliste de la situation financière de notre commune, sous réserve des hypothèses retenues bien entendu.

Les résultats qui en ressortent appellent de la part des autorités une prise de conscience et une grande vigilance.

La Commission financière a pu constater que le Conseil communal est parfaitement au faîte de la situation. Elle l'invite à poursuivre ses réflexions quant à la nécessité de prendre des mesures permettant d'infléchir l'évolution esquissée.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour les efforts qu'il a consentis dans ce travail."

12.5. Budget annuel

Point 4 - Budget 2013

4.1. - Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

Budget de fonctionnement

La présidente informe que le budget 2013 est déficitaire de CHF 117'519.85. En comparaison du budget 2012, les charges supplémentaires sont principalement liées à l'engagement de personnel communal, au service social intercommunal, à l'achat de matériel pour les sapeurs-pompiers, à la participation pour l'école enfantine, à l'accueil extra-scolaire, à la participation pour la formation professionnelle et au 4^{ème} bus scolaire non subventionné. **La présidente** relève que le conseil communal a tenu à prévoir dans son budget des montants pour la participation aux camps scolaires, pour l'achat des abonnements CFF et pour l'étude pour la création d'une crèche/garderie. Quant aux charges liées cantonales, elle précise que le conseil communal n'a aucune influence sur celles-ci et que, concernant les charges liées résultant de collaborations intercommunales, il n'a pas grande influence sur ces coûts et ceci malgré qu'il participe aux assemblées des délégués.

4.2 - Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue, vice-président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Point 1. Budget de fonctionnement

Appréciations générales

Le budget de fonctionnement 2013 est déficitaire pour un montant de Fr. 117'519.85.

Les comptes 2011 affichaient un excédent de recettes de Fr. 735'411.- avant attributions aux réserves et amortissements supplémentaires. Nous constatons donc une différence négative de Fr. 852'000.- entre les comptes 2011 et le budget 2013.

Entre le budget 2012 qui prévoit un excédent de recettes de Fr. 147'333.- et le budget 2013 déficitaire de Fr. 117'519.85, nous constatons une différence négative de Fr. 264'852.-.

En comparant ces 2 budgets, nous constatons que les principaux écarts sont dus aux éléments suivants :

- *les charges de l'administration augmentent en raison du renforcement du personnel communal ;*
- *les recettes fiscales diminuent ;*
- *la participation communale aux charges liées cantonales augmente ;*
- *la participation communale aux diverses associations intercommunales augmente également ;*
- *les charges concernant la nouvelle école font augmenter de manière significative les coûts relatifs à l'école primaire.*

Au niveau des recettes fiscales, nous constatons qu'après plusieurs années de progression, l'impôt moyen et l'impôt total sur le revenu et la fortune des personnes physiques diminuent, et ceci malgré l'augmentation de la population. Cette évolution est à la fois surprenante et préoccupante.

Au vu de la nette détérioration financière de notre commune, la Commission financière, tout en reconnaissant que la tâche n'est pas aisée, encourage fortement le Conseil communal à porter la plus grande attention à l'évolution :

- *des charges directes de la commune ;*
- *des charges des diverses associations intercommunales dont notre commune fait partie ;*
- *et également des recettes fiscales.*

Conclusion et préavis de la Commission financière

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif à ce budget de fonctionnement 2013 et invite l'Assemblée à l'accepter."

Budget d'investissement

La présidente présente la liste globale des investissements budgétisés.

M. Alexandre Missègue donne lecture du rapport de la commission financière.

" Point 2. Budget d'investissement

Remarque préliminaire

Le budget général des investissements prévoit globalement une quinzaine d'objets d'investissements pour une dépense nette totale de Fr. 1'492'104.-. A l'ordre du jour de cette assemblée, 8 investissements seront présentés par le Conseil communal à l'approbation de l'assemblée communale.

Il est prévu que plusieurs investissements soient financés par les liquidités disponibles et ne produiront donc pas de charges d'intérêts supplémentaires. Plusieurs de ces investissements seront également directement amortis par les réserves constituées ces dernières années.

Nous attirons l'attention sur le fait que ces réserves ne sont pas inépuisables, de même que les liquidités de notre commune. Autrement dit, cette manière de procéder quand au financement d'investissements par le recours aux réserves est tout-à-fait acceptable, mais elle ne pourra pas être appliquée durablement. Selon les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif au budget général des investissements et invite l'Assemblée à l'accepter."

4.3 - Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

L'Assemblée communal est invitée à approuver le budget de fonctionnement 2013.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

L'Assemblée communale est invitée à approuver le budget d'investissement 2013.

L'Assemblée communale approuve à 56 voix et 2 abstentions.

4.4 - Assainissement des aménagements au cimetière d'Onnens

Mme Alexandra Egger, conseillère communale, informe que pour différentes raisons (désolidarisation du mur d'enceinte, dégradation de la partie supérieure du mur, zone ouest gorgée des eaux de ruissellement non canalisées, accès aux tombes et à la chapelle funéraire entravé par le gravier), l'assainissement des aménagements du cimetière d'Onnens s'impose. La pose des bâches sur le mur est une mesure provisoire pour freiner son délabrement. Les travaux prévus consistent à assainir complètement le mur d'enceinte et la zone humide, à réaliser une surface pavée devant et autour de l'église ainsi qu'à récupérer les eaux d'écoulement de la place devant l'église. Ils seront réalisés dès le printemps 2013 et dureront 6 semaines.

Le montant total de l'investissement se monte à CHF 227'880 - (TVA comprise); il sera financé par la trésorerie de la commune et amorti par le compte " Autres réserves ".

Mme Nadia Pury demande si la paroisse participe aux frais. **Mme Alexandra Egger** répond négativement car les cimetières sont à la charge des communes. **M. Laurent Monneron** demande si le choix des pavés a déjà été fait et, cas échéant, si ce choix tient compte du caractère de l'église. **M. Frédéric Monney**, ingénieur communal (bureau RWB), répond que deux variantes ont été étudiées mais qu'aucune décision n'a encore été prise; il reste encore à définir le coût de ces variantes et, si nécessaire, une étude complémentaire sera faite. **M. Alexandre Missègue** demande si le coût du pavage est compris dans le montant de l'investissement proposé. **M. Frédéric Monney** répond que l'investissement comprend la réalisation du chemin en bitume.

4.4.1 - Rapport de la commission financière

M. Benoît Yerly, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Le montant de cet investissement est de Fr. 227'880.- et a été déterminé sur la base de demandes d'offres.

Cet investissement sera financé par les liquidités de la commune. Il sera entièrement amorti par un prélèvement sur les réserves. Il n'y aura donc pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.4.2 - Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 227'880.-.

L'Assemblée communale approuve à 57 oui et une abstention.

4.5 - Achat de conteneurs de type Molok

M. Olivier Mettraux, conseiller communal, explique que le conseil communal a choisi d'équiper la commune de molok semi-enterrés pour des raisons esthétiques, d'accessibilité, d'hygiène, de gain de place et de temps de vidange (diminution des coûts). Dans certains secteurs la possibilité de ne faire qu'un ramassage toutes les deux semaines est ouverte, ce qui pourrait permettre une économie supplémentaire. Les emplacements sont indicatifs, le conseil communal se déterminera encore sur les endroits les mieux adaptés. Cet investissement n'aura aucune conséquence sur la taxe d'enlèvement des déchets.

Le montant de l'investissement se monte à CHF 42'000.- HT. Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par un prélèvement sur la réserve obligatoire des ordures ménagères.

M. Ignace Vonlanthen demande si d'autres communes de la région ont acquis ce système et si elles en sont satisfaites. **M. Olivier Mettraux** informe que les communes de Bulle, de Torny et de Fribourg en sont équipées et qu'elles en sont contentes. **M. Laurent Yerly** demande pourquoi le montant de l'investissement présenté est hors taxe. **M. Olivier Mettraux** explique que la commune peut récupérer la TVA, raison pour laquelle l'investissement est proposé sans TVA. **M. Laurent Yerly** fait remarquer que la commune peut récupérer la TVA sur tous les investissements qu'elle fait. **Mme Brigitte Eltschinger**, boursière communale, précise que la TVA ne peut être récupérée que sur les investissements financés par les taxes. **M. Pierre Benoît Yerly** demande si onze conteneurs Molok suffisent pour l'ensemble de la commune. **M. Olivier Mettraux**

répond par l'affirmative. **M. Alexandre Missègue** demande comment le contenu des Molok sera contrôlé (sacs non-homologués). **M. Olivier Mettraux** répond que le chauffeur du camion procède à un contrôle lors de la vidange des Molok et que s'il découvre des sacs non-homologués, il applique la marche à suivre habituelle. **Mme Marie-Françoise Mazza** demande à quel endroit précis sera placé le Molok prévu sur la place de l'Eglise à Onnens. **M. Olivier Mettraux** informe qu'il sera installé près du couvert à vélos. **M. Hermann Zamofing** demande si l'emplacement prévu à Lovens est lié à la déchetterie de Lovens et s'il est définitif. **M. Olivier Mettraux** déclare que l'emplacement n'est pas définitif et qu'il a été provisoirement retenu car il s'agit d'un lieu de passage fréquenté et qu'il correspond à un besoin.

4.5.1 - Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" L'achat de ces conteneurs est prévu en deux étapes. Une première étape en 2013 avec la pose de 6 conteneurs et la deuxième étape en 2014 avec la pose de 5 conteneurs.

La pose de ces nouveaux conteneurs apporte avant tout une amélioration de la salubrité et des conditions d'utilisation. Cet investissement ne générera toutefois pas d'économie substantielle liée au ramassage des ordures. La Commission financière est d'avis que le montant global à investir, soit près de 77'000.- francs au total, est élevé par rapport aux avantages que la commune pourra en retirer. Le mode de financement proposé est identique au précédent investissement et n'aura pas d'incidence financière significative pour la commune. L'investissement sera amorti par un prélèvement sur la réserve spécifique liée au ramassage et à l'élimination des déchets. La Commission financière constate que cette réserve a été régulièrement alimentée ces dernières années par le surplus des taxes payées pour l'évacuation et l'élimination des déchets. La réserve atteint aujourd'hui un montant appréciable ; montant qui sera en grande partie utilisée, si l'assemblée en décide ainsi, pour le financement de la pose des Molok.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour la première étape de cet investissement d'un montant de Fr. 42'000.- et invite l'assemblée à l'accepter."

4.5.2 - Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 42'000.-.

L'Assemblée communale approuve à 53 oui et 5 abstentions.

4.6 - Régularisation des emprises

M. Gérard Morel, conseiller communal, rappelle que M. Pascal Bongard, géomètre, était venu présenter la régulation des emprises de routes nécessaire pour adapter les plans à la situation existante lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2008. Le recensement des situations concernées a été fait dans l'intervalle; 122 parcelles sont concernées pour un total de 3'520 m2 dont 2/3 sont en zone agricole. **M. Gérard Morel** explique que la délégation de compétence pour régler les emprises pour les cas jusqu'à 500 m2, accordée au conseil communal par l'Assemblée communale le 17 décembre 2008, a expiré à la fin de la législature 2006-2011, raison pour laquelle le conseil communal adresse une nouvelle demande à l'Assemblée communale pour le règlement de ces cas. **M. Antoine Ruppen** demande combien de cas recensés sont concernés par cette délégation de compétence et quelle est la procédure retenue pour les cas dépassant les 500 m2. **M. Gérard Morel** répond que tous les cas recensés sont à priori en-dessous des 500 m2. **M. Michel Hirt** demande si la Confédération a fixé un délai pour la réalisation de ces régulations d'emprise. **M. Gérard Morel** répond négativement; il s'agit d'une opportunité de réaliser ces emprises parallèlement à la nouvelle mensuration, qui est subventionnée (la régulation des emprises ne l'est pas). **M. Michel Hirt** demande où en sont les communes voisines concernant la régularisation des emprises. **M. Gérard Morel** informe que les nouvelles mensurations se font selon un calendrier établi par l'Etat et qu'il n'a pas d'information concernant les autres communes. **M. Antoine Ruppen** rappelle qu'à l'époque où il était syndic, la commune de La Brillaz était déjà dans les dernières à entreprendre ces démarches.

L'investissement se monte à CHF 127'000.- (CHF 18'000.- pour l'achat de terrain et CHF 109'000.- pour les prestations du bureau de géomètre Pascal Bongard). Le financement se fera par la trésorerie communale et il sera amorti par un prélèvement sur les réserves.

4.6.1 - Rapport de la commission financière

M. Benoît Yerly, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" La mise en conformité des limites du domaine public de la Commune a déjà été présentée lors de l'assemblée du 17 décembre 2008. Une délégation de compétence doit être une nouvelle fois accordée au Conseil communal pour effectuer cette régularisation.

Le montant de cet investissement est de Fr. 127'000.- comprenant notamment les prestations de géomètre et les indemnisations aux propriétaires concernés. Le mode de financement est identique aux précédents investissements et n'aura également pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.6.2 - Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 127'000.-.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à lui accorder une délégation de compétence pour régler ces emprises pour tous les cas jusqu'à 500 m².

L'Assemblée communale approuve à 52 oui et 6 abstentions (voix des conseillers communaux).

4.7 - Route de l'Ecole à Onnens, aménagement : complément

M. Frédéric Monney explique que les services cantonaux ont souhaité intégrer la problématique du " Court-Chemin " au projet de la " Route de l'Ecole ". **La présidente** précise que le canton n'a pas accepté le projet provisoire qui avait été soumis aux citoyens lors de l'assemblée communale du mois de septembre 2011. **M. Frédéric Monney** présente le projet en détail. La ferme de l'hoirie Hayoz a été récemment vendue et le conseil communal est maintenant en tractation avec le nouveau propriétaire pour la création d'un passage à piétons devant ladite ferme, ce qui est un élément nouveau dans ce dossier. **Mme Nadia Pury** constate qu'une partie du trottoir est simplement délimitée par une bordure et qu'il ne s'agit pas d'un trottoir en bonne et due forme; elle demande si la réalisation d'un trottoir ad hoc aurait été possible. **M. Frédéric Monney** explique qu'il s'agit d'une zone trottoir marquée mais qui est considéré légalement comme un vrai trottoir. **Mme Nadia Pury** demande si l'acquisition du terrain a fait augmenter le coût. **M. Frédéric Monney** répond que l'emprise de terrain n'est pas conséquente. **M. Marcel Lauper** signale que la visibilité au débouchement du " Court-Chemin " sur la route du " Bret " est mauvaise et il demande si des mesures sont prévues pour améliorer la situation. **La présidente** répond qu'il s'agit avant tout de demander au propriétaire de la parcelle concernée de mettre sa haie en conformité. **M. Manuel Gilabert** demande sur quoi débouche le passage à piétons prévu devant l'école. **M. Frédéric Monney** répond qu'il aboutit quasiment en face des barrières installées pour empêcher les enfants d'arriver à vive allure sur la route, à la hauteur du bâtiment scolaire. **M. Manuel Gilabert** signale que les bus s'arrêtent actuellement à l'est du bâtiment scolaire et que les enfants traversent à côté du passage à piétons pour s'y rendre. Il doute que les enfants empruntent dorénavant le nouveau trottoir qui leur fera faire un détour pour se rendre au bus; il demande s'il ne serait pas plus judicieux que les bus s'arrêtent à un autre endroit ou d'installer une barrière empêchant les enfants de traverser à n'importe quel endroit. **M. Frédéric Monney** prend note de la remarque mais il déclare que le positionnement du passage à piétons a fait l'objet d'une réflexion et que l'endroit retenu est le plus judicieux; il reconnaît cependant qu'il est difficile de satisfaire tout le monde. **Mme Marie-Françoise Mazza** estime qu'il serait utile de prévoir un passage à piétons sur la route du " Bret " à Onnens; elle demande s'il est envisageable de le réaliser. **La présidente** prend note de la remarque mais elle signale que la visibilité y est probablement insuffisante et que les services cantonaux sont très stricts en la matière. **M. Alexandre Missègue** demande pourquoi la mise en zone 30 km/h ne fait pas partie du projet. **M. Frédéric Monney** explique qu'il n'est pas possible

d'instaurer une zone 30 km/h sur un seul tronçon, il est nécessaire d'avoir un concept avec une vision globale pour l'ensemble de la commune.

L'investissement complémentaire s'élève à CHF 92'000.-. Cet investissement sera financé par la trésorerie communale et amorti par un prélèvement sur la réserve des routes; cela n'aura pas d'influence sur le compte de fonctionnement.

4.7.1 - Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue donne lecture du rapport de la commission financière.

" Le premier projet présenté à l'assemblée communale du 07.09.2011 a subi d'importantes modifications.

Le présent projet est nettement plus conséquent et représente un investissement total de Fr. 111'000.-.

Le premier projet prévoyait des aménagements provisoires tandis que ce nouvel investissement prévoit des aménagements définitifs. Il a pour but notamment d'améliorer la sécurité des piétons depuis le quartier du Court-Chemin jusqu'au bâtiment commercial.

Le mode de financement est identique aux précédents investissements et n'aura pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.7.2 - Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement complémentaire qui s'élève à CHF 92'000.-.

L'Assemblée communale approuve à 56 oui et 2 abstentions.

4.8 - Amélioration de l'acoustique de la salle Mora

M. Pasqual Auer, conseiller communal, explique que l'amélioration de l'acoustique se fera par le remplacement de 40m² de panneaux MDF du plafond par un voile de couleur et une isolation en laine de pierre. Une amélioration des lumières est aussi prévue. **M. Marcel Lauper** demande si, au même titre que la grande la salle, il est possible d'imputer une erreur à l'architecte. **M. Pasqual Auer** répond que lors de la construction, aucune affectation n'avait été définie pour cette salle donc aucune norme spécifique n'était à respecter; il n'est pas possible de faire porter aujourd'hui une quelconque responsabilité à l'architecte. **M. Antoine Ruppen** précise que cette salle avait été initialement prévue comme galerie pour permettre une vue sur la salle de gymnastique; le conseil communal n'avait dès lors émis aucune exigence en ce qui concerne sa qualité phonique.

L'investissement se monte à CHF 16'000.-. Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve bâtiments.

4.8.1 - Rapport de la commission financière

M. Benoît Yerly donne lecture du rapport de la commission financière.

" S'il est incontestable que l'acoustique de cette salle doit être améliorée, la commission financière estime toutefois que le Conseil communal devrait relancer l'architecte pour que ce dernier participe aux travaux envisagés ou à leur financement. La qualité de la réalisation n'est manifestement pas satisfaisante. Le montant de cet investissement est de Fr. 16'000.- et son mode de financement est identique aux précédents investissements. Il n'aura donc pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter. "

4.8.2 - Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement qui s'élève à CHF 16'000.-.

L'Assemblée communale approuve à 56 oui contre 2 non.

4.9 - Ecole d'Onnens : rafraîchissement des peintures

M. Pasqual Auer explique que les murs du bâtiment de l'école d'Onnens ainsi que certaines boiseries sont à assainir. En appliquant le principe du simple et fonctionnel, le conseil communal souhaite procéder à un minimum de travaux.

L'investissement s'élève à CHF 20'000.-. Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve bâtiments.

M. Ignace Vonlanthen demande quelle sera l'affectation future de ce bâtiment et pour quelles raisons le conseil communal entreprend des travaux avant d'avoir décidé de l'affectation de ce bâtiment. **M. Pasqual Auer** répond que dès janvier 2013, il accueillera l'école maternelle car le bâtiment de Lovens doit être adapté pour l'accueil des plus petits et que le reste des locaux pourrait servir pour une garderie, une crèche ou autre. **M. Alexandre Missègue** demande si des travaux de rafraîchissement et d'adaptation sont prévus sur le bâtiment de Lovens compte tenu que des cours de hip-hop pour enfants devraient s'y dérouler; il comprend également difficilement pourquoi le conseil communal décide d'effectuer des travaux dans un bâtiment dont il n'a pas encore décidé de l'affectation. **M. Pasqual Auer** répond que les exigences pour des locaux destinés à accueillir des cours de hip-hop ou autres sont moindres que celles

pour l'accueil d'une école. **La présidente** informe que le conseil communal doit encore définir les besoins et décider des affectations des locaux dont il dispose; il s'agit là d'un travail important qui est en cours. Dans l'intervalle, le conseil communal a estimé opportun de réaliser un minimum de travaux.

4.9.1 - Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux donne lecture du rapport de la commission financière.

" Il s'agit de travaux d'entretien pour un montant de Fr. 20'000.-. Il serait cependant judicieux que les dépenses soient engagées une fois que l'utilisation future de ces locaux sera connue.

Le mode de financement est identique aux précédents investissements et n'aura pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.9.2 - Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement qui s'élève à CHF 20'000.-.

L'Assemblée communale approuve à 52 oui, 5 non et 1 abstention.

4.10 - Ecole de Lentigny : remplacement des portes d'entrée

M. Pasqual Auer informe que les portes de l'école " 1901 " de Lentigny ne ferment plus correctement et qu'il n'est plus possible de les régler. Leur remplacement est nécessaire.

L'investissement s'élève à CHF 28'000.-. Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve bâtiments.

4.10.1 - Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux donne lecture du rapport de la commission financière.

" Le remplacement de ces portes métalliques permettra de résoudre les problèmes de fonctionnement des cylindres à reconnaissance magnétique et de respecter les normes de l'ECAB en matière d'évacuation du bâtiment notamment. Une meilleure isolation thermique permettra en principe quelques économies au niveau des charges de chauffage.

Le mode de financement de cet investissement d'un montant de Fr. 28'000.- est identique aux précédents investissements et n'aura également pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.10.2 Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement qui s'élève à CHF 28'000.-.

L'Assemblée communale approuve à 58 oui.

4.11 - Construction d'un collecteur d'eau claire, secteur de la Forge à Onnens

M. Claude Marro, conseiller communal, informe que la construction d'un immeuble locatif au " Chemin de la Forge " à Onnens est actuellement mise à l'enquête. Pour l'accès à ce bâtiment, le chemin de servitude agricole existant sera en partie transformé en route d'accès. Actuellement, un collecteur d'eau mixte passe sous ce chemin et la commune désire profiter des travaux d'aménagement qui seront réalisés pour y installer un collecteur d'eau claire, comme prévu dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Le coût d'une réalisation ultérieure de ces travaux serait plus onéreux et le conseil communal a l'occasion de réaliser une économie.

L'investissement s'élève à CHF 50'068.-. Le financement est prévu par un emprunt. Les frais financiers annuels (amortissement 4% + intérêts 3%) de CHF 3'507.00 seront assumés par le compte de fonctionnement, notamment par la taxe de base encaissée à cet effet.

4.11.1 - Rapport de la commission financière

M. Laurent Yerly donne lecture du rapport de la commission financière.

" La construction de ce collecteur d'eau claire effectuée en même temps que les travaux d'aménagement liés à un projet de construction privé permet une rationalisation des coûts de ces travaux, en particulier grâce à une amélioration du tracé suivi par le collecteur.

Le financement de la construction de ce collecteur d'un montant de Fr. 50'100.- est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4 % s'élève à Fr. 2'004.- et les intérêts de 3% à Fr. 1'503.-. Les frais financiers annuels sont donc de Fr. 3'507.-. Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

4.11.2 - Vote du crédit

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement de CHF 50'068.-.

L'Assemblée communale approuve à 55 oui et 3 abstentions.

5 - Reprise des infrastructures

5.1 - En Treyssales II, Lentigny

La présidente explique que certaines demandes de promoteurs ou de privés pour la reprise d'infrastructures datent de quelques années déjà. Il s'agit pour la commune de reprendre des routes privées qui deviennent ainsi routes communales.

En ce qui concerne " Treyssales II ", la demande date de 10 ans. L'état du revêtement routier présente par endroits des affaissements, certainement stabilisés aujourd'hui. Il présente également des fissures traversantes anormales, qui ont déjà été traitées dans le passé (colmatage), sans que cela ne stabilise leur évolution. Ces fissures doivent être assainies de manière plus approfondie afin d'éviter une aggravation du problème avec le temps. La solution retenue consiste à fraiser à l'endroit de la fissure et à poser un treillis de renforcement avant de poser un nouveau tapis. Le coût de ces travaux, estimé à CHF 8'000.00, sera pris en charge à 50% par la copropriété et à 50% par la commune. Un inventaire général ainsi qu'un rapport technique ont été réalisés.

M. Michel Hirt demande s'il est opportun de procéder à la reprise de routes compte tenu de l'état des finances de la commune. **La présidente** met en évidence que les promoteurs qui investissent permettent d'amener de nouveaux contribuables dans la commune. De plus, les exigences des plans d'aménagement de détails (PAD) et d'équipement de détails (PED) ayant été respectées, il n'y a dès lors aucune raison pour que la commune ne reprenne pas cette route, respectivement ces deux routes. **M. Hermann Zamofing** demande quelles sont les exigences pour la reprise d'une route privée. **La présidente** répond que les routes doivent avoir une certaine largeur, être en bon état et que le PED ou le PAD ait été respecté. **M. Marcel Gaille** estime que la commune fait " une bonne affaire " car la route a été financée par les propriétaires; il signale que d'autres communes participent au financement des infrastructures privées selon la loi sur l'aménagement du territoire; il propose que le conseil communal y réfléchisse. **La présidente** répond que le plan d'aménagement local qui est en cours d'approbation auprès du canton détermine un certain nombre de paramètres en la matière.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter la reprise de la route " En Treyssales II ".

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

5.2 - Chemin du Clovy, Onnens

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter la reprise de l'infrastructure du " Chemin du Clovy ", secteur Onnens.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

12.7. Point 6 - Election de deux membres à la commission de naturalisation

La présidente informe que suite au départ du conseil communal de Mme Sandra Klaus Pineiro Alvarez et de M. Jacques Deillon, deux postes sont à repourvoir au sein de la commission de naturalisation. La présidente demande si un citoyen ou une citoyenne se porte candidat/e. La parole n'est pas demandée.

Le conseil communal propose de nommer Mme Alexandra Egger et Mme Beatrix Guillet.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

12.8. Point 7 - Election d'un membre à la commission financière

La présidente informe que M. Laurent Yerly quitte son poste de président de la commission financière le 31 décembre 2012. Elle annonce qu'une seule personne s'est annoncée; il s'agit de M. Dominique Baudois. Elle demande si un citoyen ou une citoyenne se porte candidat/e. La parole n'est pas demandée.

M. Dominique Baudois est élu par applaudissements.

12.9. Point 8 - Divers

La présidente informe que l'élection complémentaire au conseil communal est fixée le 16 décembre 2012 et elle invite tout/e citoyen/ne intéressé/e par ce poste à manifester son intérêt. Elle annonce que la personne qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sera automatiquement élue et que si elle ne veut pas endosser ce rôle, elle devra démissionner; il s'agit là de la procédure en vigueur. C'est pourquoi, elle invite les citoyens/nes à ne pas voter pour une personne si celle-ci a déjà fait savoir qu'elle ne souhaite pas assumer ce rôle.

Elle annonce que les prochaines assemblées communales sont fixées les 27 mars, 22 mai et 11 décembre 2013.

Elle revient sur le départ de la commission financière de M. Laurent Yerly et le remercie vivement pour la bonne collaboration tout au long de ces années et pour le temps investi pour la communauté. Il est applaudi chaleureusement par l'Assemblée communale.

M. Ignace Vonlanthen demande si le plan directeur de circulation prévoit des mesures de ralentissement de la circulation sur la " Route d'Onnens " à Lentigny. **La présidente** répond négativement mais que le projet trafic prévoit un ralentissement à la hauteur du carrefour vers Cottens ainsi qu'à la hauteur de la " Route de la Poste " en lien avec le projet de l'arrêt de bus. **M. Albert Dupré** remercie la commune d'avoir installé un signal pour indiquer l'impasse dans le quartier du Clovy à Onnens. Il demande s'il est possible de placer une plaquette indiquant la numérotation des maisons à l'entrée de la rue. Le conseil communal prend note de la demande. **M. Manuel Gilabert** demande pourquoi ce signal n'a pas été placé au début de la route. **La présidente** répond que c'était aussi le souhait de la commune mais que le propriétaire du fonds a craint que cela empêche les personnes de se rendre au magasin. **M. Hermann Zamofing** demande pourquoi le déneigement des petits chemins ne se fait pas avec un véhicule adapté. Le conseil communal prend note de la remarque. **Mme Myriam Missègue** demande si le conseil communal peut rappeler à la population l'interdiction de brûler les matières plastiques. Le conseil communal prend acte de la demande. **M. Frédéric Bugnon** demande s'il est possible de réaliser un chemin en gravier en bordure de route à la sortie d'Onnens en direction du terrain de football. **La présidente** informe que la réalisation d'un tel chemin est soumis à des exigences cantonales assez pointues; néanmoins, le conseil communal prend bonne note de la demande. **M. Romain Angéloz** demande où en est le projet du giratoire de l'entrée d'Onnens. **M. Frédéric Monney** informe qu'il sera prochainement mis à l'enquête et que le début des travaux est prévu pour le printemps 2013. **M. Marcel Gaille** estime que la commune doit réagir par des recours lorsque le canton s'oppose à certains de ses projets. **La présidente** tient à signaler que les services cantonaux qui émettent les préavis défavorables sont des services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC); il ne semble dès lors pas judicieux de recourir contre l'instance dont dépend le service qui a émis le préavis défavorable, ni de recourir contre les normes VSS par ailleurs.

La présidente remercie l'Assemblée et lève la séance.

La Présidente



Beatrix Guillet



La Secrétaire



Bernadette Frossard